

# **Charte de fonctionnement**

## **du conseil municipal des jeunes**

### **à Pradons**

#### **Article 1 : composition**

Le conseil municipal des jeunes de Pradons est composé de 6 membres, issus des classes de CE2, CM1, CM2, et (Cf. Article 7 de la Charte du conseil municipal des enfants) et un ou plusieurs membres du conseil municipal. La composition tendra à respecter la parité fille-garçon.

#### **Article 2 Durée du mandat**

Le mandat du Conseiller municipal des jeunes est un mandat bénévole de 2 ans non renouvelable.

#### **Article 3 la Présidence**

Le conseil municipal des jeunes est présidé par le maire ou par plusieurs membres du conseil municipal.

#### **Article 4 : le siège**

Le Conseil municipal des jeunes a son siège en mairie

Le Conseil municipal des jeunes peut se réunir soit à son siège, soit dans un autre lieu de la commune (salle polyvalente).

#### **Article 5 : l'équipe d'accompagnement**

Une équipe d'adultes est mise en place pour accompagner les jeunes élus dans leurs réflexions, projets et actions. Elle assure un lien avec le Conseil Municipal.

#### **Article 6 : le corps électoral**

Le conseil municipal des jeunes est composé des enfants résidents à Pradons, dans la limite de 6 enfants au moins.

#### **Article 7 : les élections**

Les candidatures sont à déposer en Mairie avant le 30 septembre 2020. Elles doivent être accompagnées d'une autorisation parentale.

Il ne peut être présenté plus d'une candidature par famille.

## **Article 8 : Démission**

En cas de démission d'un conseiller municipal des jeunes, il n'y a pas d'élection pour le remplacer.

## **Article 9 : L'assemblée**

Une réunion du conseil municipal des jeunes aura lieu chaque mois au moins, en mairie ou en tout autre lieu de la commune (salle polyvalente).

Avant les réunions, chaque membre recevra une convocation ainsi que le compte-rendu de la réunion précédente.

En dehors de ces séances, certains projets peuvent nécessiter d'autres rencontres.

## **Article 10 : Projets et actions**

Les jeunes conseillers travaillent pour mettre au point les projets qu'ils ont décidés ensemble, aidés par les membres du conseil municipal.

Exemple : environnement, écologie, citoyenneté, etc..

Les projets et actions sont validés à l'issue d'un vote à la majorité ; le président interviendra en cas de litige. Les projets seront ensuite débattus et validés définitivement en conseil municipal.

## **Article 11 : Les relations entre conseil municipal des jeunes et le conseil municipal**

Le Conseil municipal des jeunes est convié au moins une fois par an au conseil municipal.

Les membres du Conseil municipal des jeunes sont associés aux différents moments citoyens : cérémonie du 11 novembre, vœux à la population, cérémonie du 8 mai...

## **Article 12 : Le budget**

Les dépenses de fonctionnement et ou d'investissement du Conseil municipal des jeunes sont prises en charge par le conseil municipal, grâce à une enveloppe spécifique allouée chaque année.

Le financement de chaque projet est examiné par le conseil municipal.

## **Article 13 : Charte du conseiller municipal des jeunes**

Une charte du conseiller municipal des jeunes est établie afin de préciser les droits et les devoirs de celui-ci.

## **Article 14 : Adoption de la charte du conseil municipal des jeunes**

La présente charte est adoptée par le conseil municipal et ne peut être modifiée que par celui-ci.

### **CANDIDATURE AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE PRADONS**

(Le bulletin de candidature sera considéré comme valable sous réserve qu'il soit accompagné de l'autorisation parentale dûment signée ; voir au verso) à retourner pour le 30/09/2020 en mairie.

NOM : .....

PRÉNOM : .....

Né(e)le : .....

Adresse.....

.....

Courriel : .....

Site web/blog : .....

Téléphone fixe/portable : .....

ECOLE / COLLEGE : .....

Classe : .....

Pourquoi je souhaite être candidat au Conseil Municipal des Jeunes :

.....

.....

.....

.....

Signature du candidat :

# AUTORISATION PARENTALE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE PRADONS

Je soussigné(e) (nom et prénom) : .....

Représentant légal de l'enfant : .....

Coordonnées téléphoniques : .....

Courriel : .....

L'autorise à poser sa candidature au Conseil Municipal des Jeunes de Pradons, à retourner pour le 30/09/2020 en mairie. Je suis informé(e) de la durée du mandat et m'engage à assurer mon enfant pour les risques encourus dans le cadre des activités extra-scolaires : responsabilité civile (dommages causés par l'enfant), et responsabilité individuelle (dommages dont l'enfant est victime). Il est précisé que votre enfant est placé sous la responsabilité de la collectivité pour toutes les réunions et activités organisées dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes mais reste sous la responsabilité de ses parents lorsqu'il est convié à des cérémonies municipales (8 mai, 11 novembre...). J'autorise la ville de PRADONS, dans le cadre des activités du Conseil Municipal des Jeunes, à utiliser l'image et la voix de mon enfant, dans diverses publications (bulletin municipal, site internet de la commune,...) tout au long de son mandat, dans le respect des dispositions légales en vigueur. J'autorise les agents de la ville chargés d'accompagner différents groupes de jeunes, à prendre, le cas échéant, toutes les initiatives nécessaires aux soins de mon enfant.

A Pradons,

Le

Signature du ou des responsable(s) légal(aux) :